

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 10 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Éric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Gwendoline FELIN, Thierry LEBOUCHER, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Sergine BEZARD, Monsieur Pierre AUVRET

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Mauricette DIRR

CM 05.03.2026	Programme éclairage public 2026 – Devis du SDE	Délibération n° 2026-031
---------------	--	-----------------------------

Rapporteur : Éric MOISAN

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une intervention de l'entreprise ALLEZ, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur la commune de Jugon-les-Lacs, le mât du foyer V0447 situé au parking du Lac est apparu vétuste.

Le SDE a procédé à l'étude de la rénovation de ce mât. Le coût de l'opération est estimé à 1 101.60 € TTC. Pour l'application du règlement financier du SDE (du 20 décembre 2019), Jugon-les-Lacs est qualifiée R50 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique, et contribue au SDE à hauteur de 50 % de la Taxe TCCFE de son territoire. En conséquence, et conformément aux dispositions du règlement financier, la participation de la commune s'élève à 663.00 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide**

- De valider la proposition du SDE telle que décrite ci-dessus,
- D'autoriser le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'aboutissement de ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Eric MOISAN

